



## LES DANGERS D'INTERNET POUR LES MINEURS

> Quels sont les principaux risques d'Internet pour les enfants ?

> Comment l'État a-t-il pris en compte ces nouveaux dangers ?

> Quels sont les moyens d'action pour prévenir ces situations ?

● Parmi la multitude de dangers, on trouve l'exposition à des images choquantes, les pressions psychologiques, les diffamations sur les blogs, la divulgation de données personnelles et des consommations excessives de jeux.

● Une législation spécifique se met progressivement en place et les actions répressives menées par les unités de gendarmerie ou les services de police font déjà leur preuve.

● La prévention sur la toile et sur le terrain se développe avec l'intervention, aux côtés des forces de sécurité, de nombreux partenaires à l'image de l'association *e-Enfance*.

# Un cyberpermis pour les collégiens !

par **FLORIAN MANET** avec la collaboration de **JUSTINE ATLAN**

# L

**L'évolution permanente des nouvelles technologies, et plus particulièrement Internet, expose les enfants à des risques difficilement identifiables. Souvent victimes, ils peuvent parfois devenir auteurs d'infractions sur la toile. Pour les protéger, pourquoi ne pas créer un cyberpermis délivré au cours de leur scolarité ? Cette démarche permettrait ainsi de les informer des dangers auxquels ils sont exposés mais aussi de les accompagner dans la découverte ou la maîtrise d'outils devenus incontournables.**

Le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2011, une jeune fille de 14 ans accepte un rendez-vous avec des inconnus *via Facebook* dans le parc de Sceaux (92) et s'y rend de son plein gré, le lendemain en plein après-midi. Une fois sur place, elle rencontre un groupe de jeunes adolescents. Sous l'objectif d'une caméra tenue par un complice, ceux-ci vont la violenter et l'asperger de gaz

lacrymogène. C'est l'interposition d'un passant courageux qui la sortira de ce mauvais pas.

Cet exemple souligne avec force l'impact d'Internet dans la société et, principalement, chez les mineurs. Si Internet constitue un outil technologique formidable qui offre à tous l'accès à la connaissance et favorise la communication et le partage, on ne peut, malgré tout, passer sous silence les risques pour les plus jeunes internautes.

## Un nouveau champ d'action pour les malfaiteurs et les prédateurs

Une mauvaise pratique de ces technologies de l'information et de la communication se développe, dont les adolescents sont victimes. Celle-ci génère, de fait, une nouvelle délinquance, la cyberdélinquance, dont l'ampleur est encore à ce jour, méconnue et, ce, pour diverses raisons. Cette nouvelle forme de délinquance n'est pas

Sirpa-gendarmerie ADC F. Balsamo



Les multiples possibilités techniques d'Internet abolissent les frontières, ainsi une collégienne de Paris peut nouer une relation avec un pédophile à l'étranger.

toujours réellement perceptible et ses conséquences, rarement fatales fort heureusement, peuvent pourtant parfois être graves. Nombre d'adolescents ont déjà été perturbés par la confrontation à des images choquantes ou violentes (pornographie, extrémisme, images de guerre, etc.) sur Internet, ou encore, par des contacts virtuels qui aboutissent parfois, malheureusement, à des rencontres dans la vie réelle donnant lieu à des violences, comme à Sceaux ce 1<sup>er</sup> avril 2011.

Par ailleurs, il n'existe, en France, aucune prise en compte statistique spécifique de la délinquance cybernétique à l'unique exception des infractions liées au traitement automatisé de données. L'anonymat (identité, nationalité, lieu de résidence et âge) des internautes, autorisé par un réseau mondial qui se joue des frontières nationales et législatives, présente une difficulté supplémentaire et non des moindres. Les multiples possibilités techniques d'Internet, en abolissant la distance, le temps et les frontières, augmentent de

manière considérable le nombre de victimes potentielles. Par exemple, un jeune Nogentais peut très facilement entrer directement en contact avec un groupe extrémiste étranger, tout comme une collégienne de Paris peut nouer une relation avec un pédophile au-delà des frontières. Sans filtre, si ce n'est celui de leurs parents. On mesure donc la grande difficulté à appréhender les conduites délictuelles sur la toile.

### Que font nos adolescents sur Internet et que risquent-ils ?

Séduits par les progrès extraordinaires permis par Internet, les jeunes internautes y consacrent une grande partie de leur temps et s'y livrent à des activités très variées : recherches pour leurs devoirs scolaires, discussions avec leurs amis sur les messageries instantanées ou les sites sociaux, pratique des jeux vidéo mais aussi tenue d'un blog, etc. Ils peuvent aussi, à l'insu de leurs parents, y pratiquer des activités répréhensibles comme par exemple se rendre coupables de petites escroqueries en réglant des achats sur des sites marchands grâce au numéro d'identification de la carte bancaire usurpée à leurs parents. En publiant sur leur blog des propos ou images diffamatoires ou en diffusant sur la toile des vidéos compromettantes, réalisées par des amis ou par eux-mêmes

## QUELQUES CHIFFRES

Selon une enquête réalisée par l'association *e-Enfance* et la société Ipsos en mai 2009 :

- 50 % des 9-17 ans pensent que surfer sur la toile est sans danger.
- 45 % d'entre eux disposent de leur propre ordinateur dans leur chambre.
- 64 % ont un profil sur Facebook dont 33 % n'en limitent pas l'accès.
- un tiers des 9-17 ans a déjà été involontairement ou volontairement confronté à des contenus choquants sur le Net, dont 20 % des 9-14 ans. 1 enfant sur 4 n'en a pas parlé à ses parents.
- 2 enfants sur 10 envisageraient de se rendre à un rendez-vous avec un(e) inconnu(e) rencontré(e) sur Internet.
- 10 % déclarent discuter souvent sur des forums ou des chats avec des inconnus.
- 1 enfant sur 4 avoue jouer à des jeux vidéo la nuit quand tout le monde est couché.
- 56 % seulement des parents ont installé un logiciel de contrôle parental.
- 53 % des parents sont relativement confiants quant à l'utilisation d'Internet par leurs enfants, alors qu'1 enfant sur 2 a le sentiment de pouvoir faire ce qu'il veut sur Internet sans que ses parents le sachent et que 7 % le font déjà.

(1) Cf. l'analyse conduite par Caroline Lacroix dans la revue de la gendarmerie nationale n° 225/ 4<sup>e</sup> trimestre 2007

(phénomène du *happy slapping*<sup>(1)</sup>), ils peuvent également porter atteinte à la

vie privée ou la réputation d'un camarade de classe ou d'un professeur. Enfin, nos adolescents peuvent se rendre coupables de téléchargement illégal de musique ou de films...

Avec les meilleures intentions du monde, nos chères têtes blondes peuvent aussi surfer malgré elles sur des sites incitant au suicide, à l’anorexie, à la confection de produits explosifs ou incendiaires ou proposant des contenus choquants ou illicites (pornographie, xénophobie, extrémisme, satanisme, etc.). Les enfants peuvent aussi faire l’objet de corruption de mineur en rentrant en contact avec des personnes malintentionnées qui, les mettant en confiance, cherchent, et parfois parviennent, à abuser de leur innocence. Enfin, certains d’entre eux peuvent risquer de se trouver en rupture totale avec le monde réel, en s’immergeant dans une vie virtuelle plus attrayante, plus valorisante, par le biais de certains jeux en ligne et des avatars qui les représentent.

**Que faire ?**

La tâche est immense, notamment pour les services répressifs et l’action préventive mérite encore de se développer. Tout d’abord, une législation spécifique se développe<sup>(2)</sup>. Les services publics proposent, par ailleurs, des communications institutionnelles à l’image d’ “Arthur” qui fut diffusée en 2008 sur les principales chaînes de télévision par le Secrétariat d’État à la Famille. Ensuite, les forces de gendarmerie et de police ainsi que les magistrats ont bien pris en compte ce

(2) La LOPPSI 2 a introduit dans le code pénal l’article 226-4-1 qui réprime l’usurpation d’identité en ligne.

nouveau champ délictuel. Des outils répressifs ont été élaborés et démontrent leur efficacité. Citons par exemple le travail de l’Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l’information et de la communication, celui de la division de lutte contre la

(3) Comprenant le Centre National d’Analyse d’Images Pédo pornographiques, structure commune police-gendarmerie créée en 2003.

cybercriminalité<sup>(3)</sup> du Service technique de recherches judiciaires et de documentation de la gendarmerie menant des cyberpatrouilles.

La prévention est également essentielle, avec la multiplication des actions de la gendarmerie et de la police. Pour l’heure, la cyberprévention se développe progressivement, bien souvent en partenariat. Ainsi, des initiatives locales émergent souvent en réaction à une expérience personnelle malheureuse, s’appuyant sur des bonnes volontés. Les gendarmes de la Cellule d’investigations criminelles du département du Pas-de-

(4) Soutenus par la BNP pour le département du Nord et par la préfecture du Pas-de-Calais et par la communauté urbaine d’Arras pour le département du Pas-de-Calais.

Calais<sup>(4)</sup>, ont élaboré un programme interactif de sensibilisation des parents de collégiens de la région<sup>(5)</sup>. Il s’agit de montrer

(5) Ce logiciel de prévention a été primé par le ministère de l’Intérieur en 2011 par le prix IntériEuréka.

que derrière de banals clics opérés quotidiennement sur la toile se cachent de nombreuses sollicitations répréhensibles.

### 3 QUESTIONS À JUSTINE ATLAN, DIRECTRICE DE L'ASSOCIATION E-ENFANCE

*La Revue: Madame, pouvez-vous nous présenter votre association e-Enfance ?*

**Justine Atlan:** L'association e-Enfance a été créée en 2005, elle est reconnue d'utilité publique depuis 2010 et agréée par le ministère de l'Éducation nationale. Elle a pour but de protéger les enfants face aux risques de l'Internet (ordinateur, téléphone portable, jeux vidéo). Nous conseillons dans leur tâche les parents et les enseignants car nous considérons que les nouvelles technologies constituent une nouvelle forme de socialisation, et d'accès au savoir, indispensables aux jeunes et dont ils doivent tirer le meilleur profit en toute sécurité. e-Enfance agit simultanément sur divers fronts de la cyberprévention. Elle a été sélectionnée par la Commission européenne pour représenter la France au sein du programme *Safer Internet* qui regroupe des structures des 27 pays membres. À ce titre, nous participons aux travaux de la Commission européenne en tant qu'expert: rédaction de la charte des réseaux sociaux signée en 2009 par *MSN, Facebook, Habbo, Skyblog, etc.*, évaluation des logiciels de contrôle parental pour uniformiser le niveau de protection en Europe, sécurité des enfants sur le mobile, etc.

*Quelles sont vos actions en matière de e-prévention ?*

Nous avons obtenu des fournisseurs d'accès à Internet la mise à disposition obligatoire et gratuite de logiciels de contrôle parental visant à filtrer les contenus inappropriés pour les mineurs. Ces logiciels sont régulièrement mis à l'épreuve\* par e-Enfance permettant au fil des années d'en améliorer la qualité.

Sur le Net, nous sommes présents par le biais de différents sites, riches en conseil et en informations, pour les jeunes et les

parents: [www.e-enfance.org/](http://www.e-enfance.org/)  
[www.netecoute.fr/](http://www.netecoute.fr/) (voir encadré) /  
[www.jeuxvideoinfoparents.fr.](http://www.jeuxvideoinfoparents.fr.)

Pour familiariser les parents aux jeux vidéo et les aider à encadrer leur pratique à la maison, e-Enfance a conçu un site plus spécialisé, [www.jeuxvideoinfoparents.fr.](http://www.jeuxvideoinfoparents.fr.) 1 000 fiches pratiques décryptent chaque jeu vidéo (type de jeu, âge minimum requis, intérêt, durée, possibilités de sauvegarde, options payantes) et présentent l'avis de la psychologue Béatrice Copper Royer, cofondatrice d'e-Enfance.

Une application mobile gratuite permet, en scannant en magasin le code-barres d'un jeu, d'accéder directement à sa fiche descriptive.

*Quelles actions menez-vous sur le terrain ?*

Au quotidien, l'association intervient au sein des établissements scolaires ou autres structures éducatives (académies, lycées, EPN, médiathèques), des collectivités territoriales, etc., tant au profit des élèves que des parents ou éducateurs. Ainsi, ce sont près de 15 00 enfants et 5 000 adultes qui ont été sensibilisés et responsabilisés en 2010. Nous créons des outils pédagogiques (spots visuels, DVD, vidéo interactive) adaptés au public concerné. Nous élaborons également des modules de formation « *Risques d'Internet* » pour deux stages institutionnels au profit de la police nationale: les formateurs antidrogues, dispensés par l'Institut national de formation de Clermont-Ferrand et les référents scolaires, dispensés dans les délégations interrégionales à la formation.

\* Les résultats sont en libre consultation sur [www.e-enfance.org.](http://www.e-enfance.org.)





Sirpa-gendarmerie ADC F. Balsamo

À l'instar du système du brevet de sécurité routière, pourquoi ne pas créer un cyberpermis dont l'acquisition responsabiliserait le jeune citoyen internaute ?

Sur Internet, de nombreux messages sont délivrés notamment sur des sites dédiés à la prévention. Toutefois, cela implique une démarche volontaire et personnelle de la part de l'internaute, et notamment des adolescents. Des associations, comme *e-Enfance*, agissent volontiers sur la toile comme sur le terrain à la rencontre des collégiens ou lycéens mais aussi des parents.

### Vers un brevet d'e-sécurité ?

Au vu des évolutions prévisibles de

(6) La cybercriminalité est considérée par les Nations Unies comme « l'un des plus grands défis du monde moderne » lors du 12<sup>e</sup> congrès de l'ONU pour la prévention du crime et la justice réuni à Salvador au Brésil.

l'Internet<sup>(6)</sup> et de la place croissante qu'il occupe dans la vie de nos enfants, il nous semble incontournable de

créer un parcours individualisé pour les plus jeunes, balisant, de fait, un monde virtuel devenu omniprésent, à la fois source de progrès mais aussi non dénué

de risques. L'école semble être le lieu idoine pour développer une telle démarche.

Ainsi, exemple pourrait être pris sur les actions menées en matière de prévention routière. Les efforts remarquables développés dans le monde réel en matière de sécurité routière et les résultats probants obtenus aujourd'hui constituent pour l'avenir un modèle transposable pour le monde virtuel. Effectivement, le domaine de la route est déjà bien jalonné. S'inscrivant dans le cadre du territoire national, préoccupation ancienne de nos dirigeants, la sécurité routière a été érigée en priorité nationale. Elle est, de plus, dotée d'un arsenal statistique autonome (le nombre d'accidents/tués/ blessés décliné en classes d'âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle, nombre d'infractions, etc.) et de structures de coopération réunissant une multiplicité d'intervenants. *A contrario*, le cyberspace, de création récente, souffre de ses spécificités : espace mondial infini aux potentialités démultipliées par les progrès techniques, absence de structure internationale organisant la toile, impossibilité à produire des données chiffrées nationales spécifiques, etc. Par ailleurs, il faut aussi bien reconnaître que les moyens policiers qui assurent la veille du cyberspace ne souffrent pas la comparaison avec les unités en charge du réseau routier.



## NET ÉCOUTE

Dans le cadre du programme *Safer Internet*, l'association *e-Enfance* opère le numéro national *Net écoute* 0820 200 000 avec le soutien de la Commission européenne, en partenariat avec le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Économie numérique et la Délégation aux usages de l'Internet. Les jeunes et leurs parents y reçoivent de l'aide (installation d'un logiciel de contrôle parental par exemple), des conseils et de l'assistance en cas d'enfants confrontés à des images choquantes, des contacts dangereux ou du harcèlement en ligne. Le site [www.netecoute.fr](http://www.netecoute.fr) est plus particulièrement dédié aux adolescents. Les jeunes peuvent dialoguer en toute confidentialité avec des conseillers *via* le *chat*, ou poser anonymement toutes leurs questions relatives à l'utilisation d'Internet à un assistant virtuel. Le nombre quotidien de consultations, en constante progression, témoigne de la demande très importante des usagers avides d'informations et d'échange direct avec des "cyberpréventionnistes".

Dans un tel contexte, pourquoi ne pas mettre en place un brevet d'e-sécurité ou cyberpermis à l'image du brevet de sécurité routière naturellement proposé aux collégiens ? En effet, un parcours, validé par l'Éducation nationale, est régulièrement sanctionné par différentes attestations : le permis piéton à destination des élèves de CM2, l'Attestation de première éducation à la route pour l'école primaire (APER), puis l'ASSR 1 ou Attestation scolaire de



sécurité routière de niveau 1 pour les collégiens de cinquième et enfin l'ASSR 2 pour les élèves de troisième. Et ce dispositif porte ses fruits ! Ce cyberpermis nécessiterait l'élaboration d'un module de prévention délivré au cours du collège, dispensé par des intervenants spécialisés extérieurs à l'Éducation nationale. Ce permis pourrait aisément compléter le Brevet informatique et internet (B2I) déjà délivré en classe de troisième. Il viserait à présenter en toute clarté aux jeunes internautes les dangers multiples offerts par le cyberspace au travers de séances interactives, ainsi que le cadre légal français et le dispositif répressif mis en œuvre dans l'Hexagone. Enfin, il se conclurait par la signature et la remise officielle d'un code de bonne conduite sur la toile, responsabilisant ainsi le jeune citoyen internaute.

Nouveau cadre d'épanouissement personnel, l'Internet est aujourd'hui un univers dont les adolescents sont devenus si familiers que certains ont même créé leur propre vie virtuelle en parallèle de leur existence réelle ! Toutefois, les infinies possibilités permises par ces technologies de l'information et de la communication et exploitées avec aisance sinon avec innocence par les plus jeunes internautes invitent leurs aînés à baliser autant que faire se peut ce nouveau territoire sachant

(7) Général Marc Watin-Augouard in la revue de la gendarmerie nationale n° 234/ 1<sup>er</sup> trimestre 2010.

que « *le cyberspace est donc une chance pour l'humanité qu'il faut saisir avec l'optimisme de la liberté et le réalisme de la sécurité.* »<sup>(7)</sup>

## LA DIVISION DE LUTTE CONTRE LA CYBERCRIMINALITÉ

Implanté à Rosny-sous-Bois (93), le Service technique de recherches judiciaires et de documentation est un service opérationnel de la gendarmerie qui se charge notamment de l'investigation sur Internet au sein de la Division de lutte contre la cybercriminalité (DLCC). À compétence nationale, elle agit dans trois thématiques distinctes.

- Le Département d'investigations sur Internet (D2I) assure une surveillance active de l'Internet et de ses services : Web (sites, Blog, forums, etc.), réseaux d'échanges communautaires (*Peer-to-peer*), salon de discussion (*Chat IRC*), groupes de discussions (*newsgroups*), etc.

- Le département soutien appui agit de façon réactive, au profit des unités confrontées à des enquêtes liées à l'Internet en fournissant une assistance technique et un soutien juridique. Il anime le guichet unique téléphonie et internet, interface entre les unités de gendarmerie et les opérateurs de téléphonie et fournisseurs d'accès Internet.

- Le département de répression des atteintes aux mineurs sur Internet œuvre de façon proactive en matière de pédopornographie, d'exploitation des mineurs ainsi que de surveillance des milieux pédophiles sur Internet. Ces gendarmes ont recours aux techniques de cyberinfiltration rendues possibles par l'arrêt du 30 mars 2009 qui consistent à matérialiser les intentions délictueuses des individus pédophiles en se faisant passer pour un enfant ou un pédophile. Administrateurs de la base nationale CALIOPE, ils analysent les images et vidéos pédopornographiques collectées lors d'enquêtes judiciaires, en vue de l'identification des victimes, agresseurs et réalisateurs, d'initiative ou à la demande des enquêteurs et des magistrats.



**FLORIAN MANET**

**Chef d'escadron Florian Manet, officier de gendarmerie, stagiaire de la 18<sup>e</sup> promotion de l'École de Guerre.**

Ancien élève de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, le chef d'escadron Florian Manet est diplômé de l'enseignement militaire supérieur de la gendarmerie. Il a notamment commandé l'escadron 11/1 de gendarmerie mobile au sein du groupement blindé de Versailles-Satory (78) puis la compagnie de gendarmerie départementale de Sélestat (67).



**JUSTINE ATLAN**

**Directrice de l'association e-Enfance.**

Titulaire d'une maîtrise de droit public de l'université Paris V René Descartes, journaliste pendant 10 ans, spécialisée dans les médias dans différents groupes de presse (Hachette Filipacchi, Emap) puis sur Internet (sites d'information destinés aux parents, etc.), Justine Atlan a rejoint l'association *e-Enfance* en 2006 après une formation à la Médiation familiale (licence de psychologie et de sociologie). Elle est également membre de la Commission spécialisée de l'ARJEL en charge de « l'impact de l'ouverture sur la demande » et membre du comité de suivi chargé du projet de recherche sur la cyberviolence de l'Agence nationale de la recherche.